

## PELERINAGE A LOURDES DU LUNDI 21 AU 26 AVRIL 2025

Madame, Monsieur,

Voici le dossier d'inscription que vous avez demandé pour participer à notre pèlerinage diocésain dont le thème 2025 est : « **Pèlerins d'espérance** »

**Ce dossier doit être rempli et complété selon les indications données, le plus précisément possible, et renvoyé totalement complet avant le 20 février 2025 à :**

- **Mme BLANCHARD secrétariat médical HOSPITALITE – 3, Avenue de l'Île de Migneaux 78300 POISSY**

**Tout dossier incomplet ou parvenu après le 20 février ne pourra pas être pris en compte.**

**Prenez rendez-vous le plus rapidement possible avec votre médecin**

Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche de renseignements administratifs,**
- Le dossier médical comportant :**
  - Le questionnaire médical**, à faire remplir par votre médecin traitant ou coordinateur de l'Établissement et à mettre dans une enveloppe marquée « Commission Médicale »,
  - Le questionnaire paramédical**, à remplir par vous-même ou par la personne qui vous aide habituellement dans la vie quotidienne (infirmière, aide-soignante, auxiliaire de vie, ...),
- La copie d'une attestation de sécurité sociale valide jusqu'à fin avril 2025, après mise à jour de la carte vitale (ce n'est pas la photocopie de la carte elle-même),**
- L'accord du responsable légal des mineurs (signature des deux parents) ou des majeurs empêchés (tutelle, document en annexe si nécessaire),**
- La feuille destinée à l'aumônier,**
- Votre règlement, il se fait selon les modalités suivantes :**
  - Par chèque bancaire à l'ordre de BIPEL ou par virement
  - En cas de difficulté pour le règlement contacter le 01.39.24.08.38,
  - L'Hospitalité des Yvelines peut vous aider pour votre séjour si vous avez des difficultés financières,

**Vous serez hébergé(e) aux Accueils Saint Frai ou Notre Dame ou en hôtel, selon votre choix mais aussi selon la décision de la commission médicale et les disponibilités de place.**

**Si vous souhaitez être accompagné(e) par une tierce personne, elle devra s'inscrire auprès de l'Hospitalité.**

Pour éviter toute déception, nous tenons à vous prévenir que la participation en tant que pèlerin malade ne sera confirmée **qu'après décision de la Commission Médicale de l'Hospitalité. Vous serez bien sûr informé par courrier et les instructions concernant le voyage vous seront alors fournies.** Votre règlement vous sera remboursé si votre participation au Pèlerinage n'était pas retenue par la commission médicale.

**Si vous avez une question vous pouvez appeler le secrétariat médical au 06.10.56.40.61.**

Nous vous assurons de notre entier dévouement.

Pour l'Hospitalité,  
Chantal COUDERT médecin responsable  
Claire de CAGNY infirmière responsable  
Nadou BLANCHARD secrétaire médicale